Servitude AC1

Emprise de la servitude de protection des monuments historiques

Immeuble à l'origine de la servitude

Servitude AC2

Protection des sites et des monuments naturels (inscrits ou classés)

Servitude AS1
(Périmètre de protection des eaux potable et minérale)

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection éloigné

Servitude EL2bis

Digues et levées de la Loire et de ses affluents (tracé indicatif)

Protection des Iles, digues et levées

Servitude EL3

Servitude de marchepied de 3,25 m comptée depuis la crête de berge (variable en raison de la position des rives et des rivières)

Servitude I3

Servitude relative à l'établissement de canalisations de transport de gaz

Servitude I4

Servitude relative à l'établissement de ligne de transport électrique

Servitude PM1

Servitude résultant des Plans de Prévention des Risques d'inondation

Servitude PT2

Servitude de protection contre les obstacles

Servitude T1

Servitudes relatives aux chemins de fer

Servitude T7
Servitude aéronautique de protection contre les obstacles. La commune y est entièrement soumise par l'aérodrome de Tours/St. Symphorien

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
02 JUIL. 2015
COURRIER

Nord

Sud

PLU

PLU

PLU

5.2/SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Plan - Nord

[FONDETTES]

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du : 30 juin 2015
Le Maire,
Cédric de OLIVEIRA

100 m

[1/5 000]

atu. Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

FONDETTES

Plan établi en juin 2015

Fichier : 108 SUP Plan Nord 5_2 WCR